



Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215903691-20260210-AP2025_0001-AI

DÉCISION ACCORDANT UNE AUTORISATION PREALABLE A LA POSE D'ENSEIGNE

DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

MAIRIE DE
MAING

Dossier déposé le 15/12/2025		N° AP 059369 25 A001
Par :	SAS SIB représentée par Monsieur DAVID GAETAN	
Demeurant à :	45 BOULEVARD DE L'UNIVERSITE BP 10199 44604 SAINT NAZaire	
Pour :	Installation d'enseignes commerciales	
Sur un terrain sis :	3 RUE JEAN JAURES 59233 MAING	

Le Maire,

Vu la demande d'autorisation préalable pour l'installation d'une publicité, une enseigne ou pré-enseigne,
Vu le code de l'environnement,
Vu l'article L 621-31 du Code du Patrimoine (article 13 bis de la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques),
Vu le Règlement Local de Publicité intercommunal approuvé le 29 mars 2023,
Vu le règlement de la zone ZP 1a du RLPI,
Vu l'avis réputé favorable de la DRAC - ABF en date du 10 février 2026

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : La demande d'autorisation préalable pour l'installation d'une publicité, une enseigne ou une pré-enseigne est accordée pour le projet décrit dans la demande susvisée.

MAING, le
Le Maire,

10 février 2026 .

Pour le Maire, l'Adjoint(e) délégué(e)




COLLET